



# LES PERSONNES ÂGÉES EN FRANCE (1)

*De façon conventionnelle, la population dite âgée correspond à la tranche des 60 ans et plus car cet âge correspondait à l'âge du départ à la retraite et également à l'âge où les personnes deviennent éligibles à l'Allocation Personnalisée d'Autonomie - APA. L'espérance de vie augmentant, l'Organisation de coopération et de développement économique détermine que statistiquement, la population âgée comprend les personnes âgées de 65 ans et plus. Certains travaux de l'Insee font ainsi référence à trois catégories de seniors : les pré-seniors (50 – 64 ans), les mid-seniors (65 – 74 ans) et les grands seniors (75 ans et plus).*

*En 2017, 17,2 millions de personnes sont âgées de 60 ans et plus en France.*

## De l'autonomie à la dépendance

En France, **les seniors vivent très majoritairement à domicile, y compris les nonagénaires**. Selon l'Insee, ce mode d'habitat concerne 96 % des hommes et 93 % des femmes en 2016. Avec l'avancée en âge, la part des personnes vivant seules augmente en raison notamment du veuvage. Les femmes dans cette situation sont surreprésentées. L'hébergement en institution (EHPAD ou EHPA), plus fréquent pour les femmes, concerne une minorité de seniors à tous les âges (sauf à partir de 100 ans). Il progresse rapidement avec l'âge à partir de 80 ans. **L'âge moyen d'entrée en EHPAD se situe à 85 ans.**

**Sous l'effet du vieillissement de la population, la proportion de personnes dépendantes tend à augmenter dans le temps, mais les seniors sont dans l'ensemble autonomes jusqu'à un âge avancé.** La perte d'autonomie découle naturellement d'une dégradation de leur état de santé, mais dépend également de leur environnement. A domicile, ces personnes peuvent alors être accompagnées par des services qui ont pour mission de les accompagner dans leur quotidien et de maintenir leur niveau d'autonomie.

## La population âgée dépendante

Parmi la population des seniors, **est considérée comme personne âgée dépendante toute personne de 60 ans ou plus classée dans les GIR 1 à 4**, ainsi reconnue comme ayant « **besoin d'une aide pour l'accomplissement des actes essentiels de la vie ou dont l'état nécessite une surveillance régulière** » (loi du 20 juillet 2001 relative à l'autonomie).

À ce titre, **elle se voit accorder le droit à l'allocation personnalisée à l'autonomie (APA)** qui couvre une partie du coût d'une aide humaine pour les activités de la vie courante. C'est la grille AGGIR qui permet de déterminer le niveau de dépendance de la personne. Les personnes en GIR 5 ou 6 sont autonomes et peuvent bénéficier d'aide ménagère ou d'actions de prévention notamment de la part des caisses de retraite. Les personnes évaluées en GIR 4 à 1 sont dépendantes. Elles peuvent alors bénéficier de l'APA allouée par les Conseils départementaux.

**Les personnes dépendantes ne peuvent plus assumer seules les actes essentiels de la vie courante se lever, s'habiller, manger, éliminer...).** Elles ont besoin d'une aide familiale ou professionnelle qui les soutiennent dans la réalisation de ces activités mais aussi à maintenir les capacités restantes.

**7,6 %**

C'est la part de la population âgée de 60 ans et plus bénéficiaire de l'APA au 31/12/2017 soit 1,3 million de personnes sur une population de 60 ans et plus estimée à 17,2 millions.

Source : DREES, enquête Aide sociale des Départements; INSEE estimations de populations

**3,9 millions**

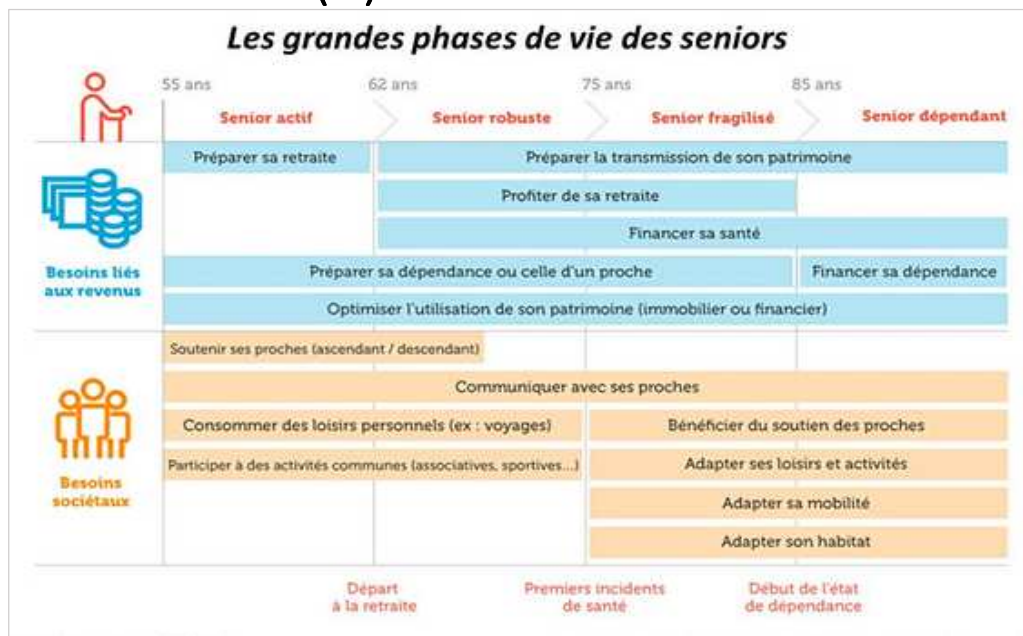
C'est le nombre estimé de personnes adultes qui apportent une aide régulière à un proche âgé à domicile

Source : DREES, enquête Care aidants, 2011

Source : CNSA, Les chiffres clés de l'aide à l'autonomie, 2019

# LES PERSONNES ÂGÉES EN FRANCE (2)

Les besoins des personnes âgées, de l'autonomie à la dépendance



Comme toute catégorie statistique, la population âgée renvoie à **des situations très hétérogènes**.

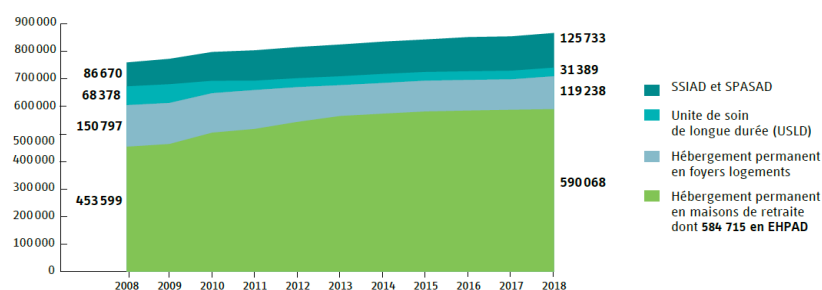
Dans une étude sur le bien vieillir, l'Institut Montaigne distingue ainsi les besoins liés aux revenus et les besoins sociaux selon quatre catégories de seniors : **les seniors actifs (55 – 62 ans), les seniors robustes (63 – 74 ans), les seniors fragilisés (75 – 84 ans) et les seniors dépendants (85 ans et plus)** (cf. figure ci-contre).

Dans ce contexte, **la prévention de la perte d'autonomie est un enjeu sociétal** dont les pouvoirs publics se préoccupent de plus en plus avec l'arrivée à la retraite de la génération du baby-boom. Il s'agit d'améliorer l'espérance de vie en bonne santé en soutenant les différentes capacités des seniors y compris avant le départ à la retraite. L'activité physique, l'alimentation et le maintien des liens sociaux sont trois facteurs essentiels contribuant à la prévention. Afin de faciliter l'adhésion aux messages de prévention, les acteurs de la concertation « Grand Âge et Autonomie » (2018/2019) suggèrent de développer des actions de « prévention plaisir » et/ou de « prévention passive ou sans effort ».

## Les services et établissements accompagnant les personnes âgées dépendantes

- Les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) sont des acteurs majeurs de soutien à domicile pour les personnes âgées dépendantes ou non.\*
- D'après la Drees, depuis 2009, le nombre de places d'hébergement pour personnes non dépendantes (en résidence autonomie et maisons de retraite) est en baisse, tandis que les places en EHPAD augmentent.
- La capacité d'accueil des SSIAD a également progressé.
- 51% des places en hébergement permanent et temporaire pour les personnes âgées dépendantes sont dans des établissements publics, 26% dans des établissements privés à but non lucratifs et 23% dans des établissements privés commerciaux.

Évolution du nombre de places en hébergement et soins à domicile pour personnes âgées



Source : DREES, Panorama statistique Jeunesse Sports Cohésion sociale 2018.

\*Il n'existe pas de données recensant les services d'aide et d'accompagnement à domicile (SAAD) implantés en France,